

INSCRIPTIONS AU LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE

RENTREE 2023

2NDE GENERALE /2NDE LYCEE PROFESSIONNEL

- jeudi 29 juin 2023 de 8h à 11h pour les élèves du collège **VENTO**
- jeudi 29 juin 2023 de 13h30 à 16h30 pour les élèves du collège **MAUROIS**
- vendredi 30 juin 2023 de 8h à 11h pour les élèves du collège **BELLEVUE**
- vendredi 30 juin 2023 de 8h à 11h et de 13h30 à 16h30 **pour les autres établissements**

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

LGT	LP
<ul style="list-style-type: none"> → 1 photo récente au format identité, à coller sur le dossier qui vous sera donné par le collège. → Un relevé d'identité bancaire (RIB) même pour les externes. → La fiche pédagogique complétée qui se trouvera dans le dossier. → Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou de téléphone). → Photocopie de la Carte Nationale d'Identité des parents et de l'élève ou du Passeport en cours de validité. → Photocopie du livret de famille complet : parents et enfants + en cas de divorce : photocopie du jugement fixant la garde de l'enfant. → Fiche Pôle Santé dûment complétée qui se trouvera dans le dossier. 	<ul style="list-style-type: none"> → 2 photos récentes au format identité, 1 à coller sur le dossier qui vous sera donné pour le collège et l'autre noter au dos : le Nom et Prénom de l'élève. → Un relevé d'identité bancaire (RIB) même pour les externes. → Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou de téléphone). → Photocopie de la Carte Nationale d'Identité des parents et de l'élève ou du Passeport en cours de validité. → Photocopie du livret de famille complet : parents et enfants + en cas de divorce : photocopie du jugement fixant la garde de l'enfant. → Photocopie de la carte vitale de l'élève ou l'attestation de droits de la Sécurité Sociale des parents où figure le nom de l'élève. → Fiche Pôle Santé dûment complétée qui se trouvera dans le dossier → Photocopie des vaccins.



Le recensement est obligatoire à partir de 16 ans pour les élèves de nationalité Française.

Cette attestation est à fournir au secrétariat élèves. Sans celle-ci, il ne sera pas possible de procéder à l'inscription au baccalauréat.